L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 25 FÉVRIER.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Le 4 février, à midi, M. le maréchal Mac-Mahon a visité l'Hôtel-Dieu, le Palais-de-Justice et le Tribunal de commerce. Il était accompagné d'un de ses aides de camp, M. le colonel Broye, et d'un officier d'ordonnance.

M. le maréchal a été reçu par le préfet de la Seine, le préfet de police, le secrétaire général de la préfecture de la Seine, le directeur de l'assistance publique, MM. Davillier, Fremyn, Moissenot, Saglio, membres du conseil de l'assistance publique. Il a parcouru les salles des malades et a ensuite examiné les constructions du nouvel Hôtel-Dieu. En passant, le maréchal a annoncé à M. le directeur de l'assistance publique sa promotion au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. le maréchal, accompagné du préfet de la Seine, du secrétaire général de la préfecture de la Seine et du directeur des travaux de Paris, s'est rendu au Palais-de-Justice. Il a été reçu au pied de l'escalier de la cour par le premier président M. Gilardin, M. le procureur général et M. le président du tribunal.

M. Duc et M. Daumet, architectes du Palais-de-Justice, ont été présentés à M. le président de la République, qui a parcouru les galeries du Palais et vu quelques-unes des salles d'audience.

M. le maréchal s'est ensuite rendu avec le préfet de la Seine et le préfet de police, au tribunal de commerce.

Les juges de ce tribunal, les membres de la chambre de commerce et les présidents du conseil des prud'hommes étaient réunis dans la chambre du conseil.

M. le président du tribunal et M. Gouin, président de la chambre de commerce, ont adressé chacun une allocution au président de la République.

M. le président du tribunal de commerce, après avoir parlé des souffrances du commerce de Paris, souffrances courageusement supportées, a ajouté que la confiance sur la durée du gouvernement, pouvait seule amener la reprise des affaires et que le commerce et l'industrie parisiens avaient accueilli avec une vive satisfaction la décision de l'Assemblée qui, en conférant le pouvoir pour sept ans au maréchal, avait constitué un gouvernement durable, respecté et fort, qui doit être accepté sans arrière-pensée par tous les bons citoyens.

Une vive approbation a accueilli ces paroles.

Le maréchal a répondu à peu près en ces termes, parlant lentement et appuyant sur chaque mot, comme pour en faire mieux sentir la portée:

"Vous demandez, messieurs, et vous avez raison, que le commerce de Paris reprenne l'activité qu'il a connue autrefois. C'est là, croyez-moi, la préoccupation du gouvernement.

"Nous avons songé d'abord à créer des travaux et à occuper les milliers d'ouvriers qui se sont tout à coup trouvés sans ouvrage.

"Demain, après-demain, dès que la gelée ne sera plus un empêchement absolu, on commencera; car nous sommes entre nous, et je puis bien vous dire cela:

"Il y a des ponts à faire, un chemin de fer autour de Paris reliant entre elles les localités environnantes, à construire; nous avons à élever aussi les forts et redoutes qui doivent constituer une meilleure défense si Paris se voyait encore assiégé—événement qui, je l'espère, ne se produira jamais.

"Vous m'avez dit, messieurs, que la principale cause du malaise commercial était le manque de confiance dans la stabilité du gouvernement. A cela je vous répondrai que, si on a pu avoir un instant des craintes, elles sont aujourd'hui complètement dissipées.

"Le pouvoir m'a été confié; un récent vote de la Chambre a confirmé sa première décision en fixant un terme à mon mandat. Je m'engage devant vous formellement à ce que, durant ces sept années, moins trois mois cependant (sourires), la tranquillité soit parfaite, et nous sommes en mesure de vous la garantir complète.

"Croyez-vous, messieurs, après les déclarations que je viens de vous faire, et qui ne sont que l'exposé, l'état réel des choses, il ne soit pas permis d'espérer que la confiance renaîtra bientôt, dès lors le commerce reprendra son ancienne activité."

Le discours du maréchal Mac-Mahon a la valeur d'un manifeste. Il a été délibéré en conseil des ministres, et tous les termes ont été pesés de façon à couper court aux attaques dirigées contre le septennat.

Le conseil des ministres a été tenu la veille. Immédiatement après, un télégramme a été adressé au président de la Chambre de Commerce de Paris pour le prier d'en réunir les membres et l'informer que le maréchal irait visiter le tribunal le lendemain.

Nous citons ces détails, qui nous paraissent avoir leur importance.

Connu dans l'après-midi à Versailles, vers quatre heures, ce discours y a produit une vive agitation. On voyait les députés de la droite se communiquer les uns aux autres la dépêche qui analysait les paroles du maréchal et causer entre eux avec une animation extrême. Un grand nombre sont allés en délibérer dans la salle des Pas-Perdus.

On parlait d'une question qui allait être adressée au gouvernement vers la fin de la séance; mais il n'a pas été donné suite à ce projet, par ce motif que l'assemblée générale de la droite devait en être saisie et en délibérer à loisir.

A l'issue de la séance, beaucoup de bruits couraient dans les groupes de députés qui se rendaient à la gare. On disait que la formation d'un nouveau ministère, où entreraient plusieurs membres du centre gauche, était imminente.

Rapprochés d'un discours prononcé par M Dufaure au sein de la commission constitutionnelle, ces bruits, il faut le dire, ne présentent rien d'invraisemblable. Ils rencontrent en tout cas un grand crédit.

—On lit dans la *Gazette du Midi*:

"Une dépêche de Rome annonce qu'on se prépare à introduire la cause de la béatification du roi martyr Louis XVI. Depuis quelques mois déjà, cette question a été parfaitement accueillie par le saint-père, et elle devient définitive aujourd'hui. Les cardinaux romains et étrangers consultés ont donné une unanime adhésion à ce projet."

—*L'Egalité*, de Marseille, annonce en ces termes la suppression du journal la *Jeune République*:

"Il y a de longs mois, l'*Indépendance hellénique*, en réponse au discours du pape qui faisait ressortir la noblesse d'extraction du charpentier de Nazareth, publia une pièce de vers que bien des gens ont lue.

"Le rédacteur de la *Jeune République* garda cette pièce en portefeuille pour s'en servir de remplissage au besoin.

"Ce besoin se produisit, paraît-il, vers le 18 janvier, et les vers furent imprimés.

"Hier soir, à 5 heures 1/2, l'administration du journal reçut signification de l'arrêté préfectoral suivant:

"Le préfet des Bouches-du-Rhône;
"Vu le numéro du 18 janvier du journal la *Jeune République*;
"Considérant que l'article intitulé: *Jésus-Christ fait duc de Nazareth par le pape*... constitue un outrage aux mœurs et à la religion;
"Vu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1869.
"Arrête:
"Article 1er. La distribution et le colportage du journal la *Jeune République* sont interdits dans le département des Bouches-du-Rhône.
"Art. 2. M. le commissaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.
"Marseille, le 27 janvier 1874.
"Le préfet des Bouches-du-Rhône,
"Signé: DE TRACY."

En présence de cette mesure, le *Petit Marseillais* croit savoir que le journal la *Jeune République* cesse de paraître.

—La *Gazette du Midi* raconte qu'un descendant des Valois est facteur rural dans l'arrondissement d'Aix.

Voici sa carte: Comte d'Ugel, d'Usson, d'Auvergne, duc d'Alençon, prince de Valois.

François Ier, que quelques historiens royalistes se plaisent à appeler le "restaurateur des lettres," ne se doutait pas qu'un de ses descendants en serait facteur.

—Savez-vous quel est le bruit qui court en ce moment à Munich, un bruit qui cause une émotion à nulle autre pareille? On affirme que le roi Maximilien n'est pas mort. Les Prussiens l'auraient enlevé en 1864 et l'auraient fait passer pour mort en mettant dans le cercueil un homme en cire ressemblant au roi.

Le *Vaterland* de Vienne, qui nous apporte cette étrange nouvelle, ajoute que les étudiants de Munich, désireux de connaître la vérité à cet égard, voulaient s'emparer de l'église des Théatins où reposent les membres de la famille royale, mais que l'autorité l'a fait garder militairement, pour éviter ces scènes scandaleuses.

L'Allemagne nous envierait-elle notre masque de fer?

Etrange, trop étrange pour être bien vrai!

INFLUENCE DES VERS VIOLETS.—Nous avons signalé, autrefois, cette observation remarquable que des plantes cultivées dans des serres et des animaux élevés dans des écuries à fenêtres munies de verres violets se développent avec une rapidité remarquable et s'accroissent avec une grande énergie. Reprenant l'historique de cette question, un savant italien, M. Ruspini, propose d'appliquer ces données à l'hygiène de l'homme et de se servir de fenêtres à vitres violettes pour favoriser le développement et améliorer la constitution des enfants chlorotiques ou rachitiques. Ce moyen si simple serait, en effet, d'une application facile et peu dispendieuse dans un grand nombre de cas, tels que les hôpitaux d'enfants scrofuleux ou chétifs, les crèches, les salles, les écoles et ailleurs.

Avant d'appliquer cette méthode à l'homme, un autre Italien demande que l'expérience de cette méthode soit faite en grand sur les vers à soie. Il serait aisé, en effet, d'en décider ainsi la valeur. Il suffit d'élever une quantité donnée de vers à soie dans une magnanerie à vitres violettes et au nombre égal, sous des vitres ordinaires, pour permettre la comparaison. Un résultat favorable permettrait de généraliser la méthode avec plus de hardiesse chez l'homme et de faire de nombreuses applications en agriculture et en hygiène.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Jeudi, 26 février 1874—Matinée à Midi.
LA FAVORITE, Grand opéra.
Jeudi soir, à 7 heures—Bénéfice de M. De Quercy.
La Fille de Madame Angot et Le Gamin de Paris. 23 fév—2t

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.......DAVID BIDWELL

SAISON DE PANTOMIMES.
ATTRAIT EXTRAORDINAIRE
Pendant une semaine seulement,
Et Matinée le Samedi.
TROUPE DE MIMES DE FOX & DENIER
TONY DENIER,
Le seul rival reconnu, de G. L. FOX comme clown, dans la fameuse Pantomime intitulée:
Humpty Dumpty,
Telle qu'elle a été représentée, pendant trois ans, dans la ville de New-York.
VINGT-CINQ ARTISTES A TALENS,
Formant un groupe dans lequel on remarque des gymnastes; le plus jeune joueur de cornet à piston du monde, des sujets pour le chant et la danse, d'autres imitant des oiseaux et des animaux, représentations sur des échasses; chants sérieux, comiques et jongleries orientales.
M. BIDWELL annonce que vu les engagements contractés ailleurs par la Troupe de Fox & Denier, il n'a pu contracter avec elle d'autres arrangements que pour une semaine.
On peut s'assurer des places pour ces six représentations de HUMPTY DUMPTY.
23fév—

Théâtre des Variétés.

MARDI.
Notice.—Afin de satisfaire certaines personnes, nous avons pris des arrangements avec le Théâtre des Variétés pour en avoir la disposition
Jeudi soir, 26 Février,
Soirée qui sera positivement la dernière où paraîtront
Les Frères Davenport
Avant leur départ pour la Havane et l'Amérique du Sud.
La vente des billets commencera MERCREDI matin, à dix heures, au contrôle.
Prix d'entrée:—Siéges réservés, $1. Entrée générale, 75, 50 et 25 cts. 24 fév—3t

Les prisonniers de la paroisse Grant.

A LA DEMANDE DU COMITÉ,
Le Docteur Mehav
DONNERA UNE
GRANDE SÉANCE DE PRESTIDIGITATION,
Au bénéfice des Prisonniers de la paroisse Grant,
A LA SALLE DE L'EXPOSITION,
MERCREDI SOIR, 25 février 1874, à sept heures et demie.
22fév—3t

Avis spécial.

Les personnes qui désirent avoir des invitations pour dames au
Grand Bal Paré et Masqué
Que doit donner la Société Israélite de Bienfaisance
—A LA—
SALLE DE L'EXPOSITION,
LE SAMEDI SOIR, 7 MARS 1874,
Sont priées de s'adresser à l'un des soussignés membres du comité:
SIMON COHN, 192 Poydras; JOS. MAGNER, 158 Commune; HENRY MEYERS, 34 Chartres; J. SANDAK, 47 Chartres; SELIM BARNETT, 86 Canal; N. J. SHWARTZ, coin Ursulines et Decatur; A. BLOOM, coin Magasins et Natchez Alley; JOE. SIMON, 6 Magasins; LEON MEYERS, 63 Commune; MAX BRAUN, 511 Magasins; LEON LEVY, 105 Canal.
Aucune dame ne sera admise au bal sans un billet d'invitation. 24fév—3ms

Grand Bal Paré, Masqué et Calicot.

—DONNÉ PAR—
LA NOUVELLE SOCIÉTÉ LUSITANE DE BIENFAISANCE,
A la Loge de la Parfaite Union,
A la St-Joseph, le 19 mars 1874,
AU BÉNÉFICE DE LA CAISSE DE SECOURS.
—COMITÉ D'ARRANGEMENTS—
S. PELAYO, Président,
E. DUVOISIN, S. ARANTES,
L. CIPIANI, E. LANDRINI,
J. PUMILIA.
Prix du Billet........$1 50.
Les demandes d'invitations pour dames doivent être adressées à M. TRUCH, No 263 de la rue Vieille-Levée; S. PELAYO, No 506, de la rue Royale; E. DUVOISIN, coin Quartier et Dauphine.
Les propositions pour la location de la Buvette, du vestiaire et du Restaurant doivent être adressées à M. TRUCH, No 263 de la rue Vieille-Levée jusqu'au 10 mars.
15fév—et 22fév—1,8,12mar 19

CLAIRVOYANCE.

Le Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.
Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de trouble personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 73, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 9 A. M. à 7 P. M. 2 nov—6m

Mme Léonce,

DOCTEUR ET ASTROLOGISTE,
A L'HONNEUR d'annoncer qu'elle vient de transférer son office rue de la Douane 119, encoignure Bourbon. Elle continuera comme par le passé à vous dire le présent, le passé et l'avenir. Elle vous donnera des numéros de loterie, vous parlera de mariages, affaires commerciales, maladies, etc. Mme Léonce traitera également par correspondance et donnera des consultations aux personnes qui lui en feront la demande franco par la poste.
Adresse: Box 1270. 8fév—1m

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.
MARCHANDS DE FARINE
—ET—
Négociants Commissionnaires,
61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLÉANS.
20 juin—1an73

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73........VIEILLE-LEVÉE........73
NOUVELLE-ORLÉANS.
2 mai—1an

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE,
(AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine.
22 oct—1an 3fps

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.
(BREVETÉ S. G. D. G.)

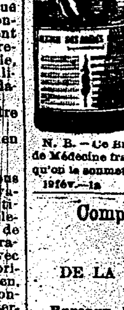

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 19fév—1a

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 111 de la rue Gravier,
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.
Actif..........$798,454 66
A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS:

Henry Abraham,	A. Elmer Bade,
N. A. Baumgarden,	E. F. Del Bondio
Ch. Engstfeld,	M. Frank,
H. R. Gogreve,	Hy. Haller,
Sigmund Stats,	J. H. Keller,
Louis Leonhard,	Theo. Lilienthal,
C. H. Miller,	F. Rickert,
Frank Roder,	Louis Schneider,
W. B. Schmidt,	R. Seig,
Isaac Scherck,	Louis Schwarts,
J. M. Schwarts,	J. R. Wilderman,
X. Weissenbach,	J. Keiffer.

8 oct—1an

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.
Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Épargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La. Sav's. Bank & Safe Deposit Co, 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.
(CONTRE L'INCENDIE.)
N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.
(SUR LA VIE.)
La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.
Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans,
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.
J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.
Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.
A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.
R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.
A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.
Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.
S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.
L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V.Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.
F. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.
Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Hapke, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon,
U N. Doleeau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.
Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.
C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.
Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.
Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.
E. Halstre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.
Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille-Levée.

BOULANGERIE.
J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.
Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.
Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux's, Royale.

PLOMBEURS.
C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.
F. Charleville, 55, St-Charles.
J. Saget, 198, Chartres

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.
L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt-St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.
V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.
S. Reichert, 140 Royale.

LOTERIES

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.
LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.
Gros Lot..........$20,000
COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
(Incorporée le 17 août 1868.)
CLASSE C,
Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 7 mars 1874.
PLAN.
10,000 Billets........Billets seulement $10
MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000	est	$20,000
1 lot de	10,000	est	10,000
1 lot de	5,000	est	5,000
40 lots de	500	sont	20,000
200 lots	100	sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS
Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.
Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.
LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.
Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY
Lock-box 692, P. O., Nouvelle-Orléans.
Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 2 janv—72—1an

$250,000 pour $50!!

Quatrième Grand Concert Tombola
Au profit de la—
Bibliothèque Publique du Kentucky
Mardi, 31 Mars prochain.
60,000 BILLETS; 12,000 LOTS.
Liste des Lots:

UN GROS LOT DE		$250,000
UN GROS LOT DE		100,000
UN GROS LOT DE		50,000
UN GROS LOT DE		25,000
UN GROS LOT DE		17,500
10 LOTS DE	$10,000	100,000
30 LOTS DE	5,000	150,000
50 LOTS DE	1,000	50,000
80 LOTS DE	500	40,000
100 LOTS DE	400	40,000
150 LOTS DE	300	45,000
250 LOTS DE	200	50,000
325 LOTS DE	100	32,500
11,000 LOTS DE	50	550,000

Total, 12,000 lots gagnants, tous payables en argent, s'élevant à........$1,500,000
Le Concert et la distribution des lots auront lieu positivement et sans remise aucune au jour qui est maintenant fixé, que les billets soient ou ne soient pas tous vendus, et les 12,000 lots seront tous payés proportionnellement au nombre de billets vendus.
PRIX DES BILLETS
Billets entiers, $50; moitié de billets, $25; Dixièmes, $5 le coupon; Onze billets entiers, $500; 22½ billets, $1,000; 113 billets, entiers, $5,000; 227 billets entiers, $10,000. Aucun escompte n'est accordé pour moins de $500 de billets.
Le jour du tirage approche, et les personnes qui se proposent d'acheter des billets n'ont pas de temps à perdre.
THOS. E. BRAMLETTE,
Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Grand Concert Tombola, Bâtisse de la Bibliothèque Publique, Louisville, Kentucky. 20 fév—au 31 mars—MarJS

Cigares, Tabacs.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

APPAREIL PERFECTIONNÉ

—DU—
GAZ BARBARIN,
A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et en Louisiane.
Fabrique et salle d'encan au No. 2 du Triangle Building, et No. 255 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.
F. ROBERTS, Surintendant,
6av—1an Lock Box 746 du bureau de la Poste

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU
PAPE CLÉMENT,
Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg,
Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères,
Des SARDINES de la marque Edel & Gillet,
Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Eagle et La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Emile Thomas, de B. Reig, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.
23 & 25 ....Rue Bienville........ 23 & 25
NOUVELLE ORLÉANS.
14 janv—6m

ALBIN ROCHEREAU, Mme. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE CRABITES
CHARLES T. DUGAZON. ERNEST MERILH.
A. ROCHEREAU & CO.,
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.
31 août—1an

147--------147
Rue du Canal.

ERLEBACH & CHARDEY,
PROPRIÉTAIRES
de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de
THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN DOLLAR STORE
FONDÉ EN OCTOBRE 1869.

IMMENSE ATTRACTION!

Marchandises valant $3, $4 et $5,
Vendues à $1 seulement.

Nous avons reçu un stock complet de Marchandises d'été, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.
Ces marchandises surpassent, sous tous les rapports, toutes celles offertes jusqu'à ce jour par le "Dollar Store" comme utilité, valeur, richesse et assortiment; et, malgré leur grande supériorité, nous offrons au public le choix de toutes ces marchandises à $1 seulement, rien au-dessous, rien au-dessus.
Nous donnons ci-après l'énumération d'une partie des articles composant notre immense stock:
VERRERIE de Bohême, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.
FOURRURES! FOURRURES!
COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.
Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.
RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.
PARFUMERIE et ARTICLES de TOILETTE
Brosserie, Savons et Peignes, etc., etc.
Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.
CUILLÈRES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.
Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer; le tout est en plaqué français: BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS;
Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.
Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN,
ETAGÈRES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES dorées.
Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.00 la paire.
TABLEAUX Chromos et CAGES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.
Nous faisons de grandes concessions aux marchands, et les ordres envoyés seront l'objet de notre attention particulière. Nous expédions les marchandises sur réception de mandats sur la Poste ou C. O. D., contre remboursement.
Demandez des Catalogues donnant l'énumération de tous les articles contenus dans notre établissement; ils vous seront expédiés gratis.
ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O. Boite No 749.
Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.
16 nov—1m

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—FEVRIER 1874.
Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

B.	L.
Barosta Alfred,	Levi Henri,
Bret Jean.	Lebellec Louis,
C.	Legrand Jean serrurier,
Convard François,	Lamboley Eugène.
Capdevielle Jean,	M.
Chabanne Jean-Baptiste	Marmouget Denis,
Charlon François.	Martin (Mme) Ve Jean,
D.	Maunier Lagare,
Drouillet Marcellin,	Myat Marcellin.
Daran, Jean et Théodore	N.
Dupin, Pierre et Jacques,	N. Orleans Natal. Banking Association.
Dabeau Théodore,	N. Orleans Mutual Insurance Association.
Dithmars Ve. Jean,	P.
Domest Pascal.	Plattoly menuisier,
F.	Pinot Auguste.
Fourrier Edouard Antoine,	R.
Formel, Daniel et enfants.	Roble Mme. Rongueila Jean Guillaume.
G.	S.
Gardette James.	Saux Bertrand.
H.	T.
Hélies Jean, dit Genty.	Terrasse (Mme),
L.	V.
Labarrere Bernard. ... restaurateur.	Verrier François.

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit au tirage de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.
La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
2 fév—

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).
Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.
R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.
Comité de Finance:
A. Socola, Jos. Mizzi, N. A. Llambias, Ernest Pragst, B. Saloy.
Directeurs:

R. M. Davis,	A. Habor,
A. Socola,	R. Dumestre,
J. Sambola,	S. Cambon,
J. K. Gourdain,	P. H. Monsseaux,
N. A. Llambias,	Ernest Pragst,
Jos. David,	V. Battalora,
F. Jaufroid,	B. Saloy,
J. J. Bolas,	J. B. Bolan,
D. Hughes,	J. Newhauser
F. Sancho,	Jos. Mizzi,
H. Manuel,	M. Draskovich.
M. Berwin,	

Estate of Alphonse Bechet.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE.—New Orleans, Jan'y 29th, 1874.—This is to give notice that a warrant in bankruptcy has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the estate of Alphonse Bechet, of New-Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition: That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law: That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 5th day of March A. D. 1874, at 12 o'clock M., at the Custom House Building, New Orleans, before D. Augustin, Register.
S. B. PACKARD,
29 jan—m'ch 6 United States Marshal

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES
—DU—
GRAND DOLLAR STORE
—DU—
DU SUD.
FONDÉ EN 1868.
Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de
UN DOLLAR SEULEMENT:
Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 et 8..., magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage
POUR UN DOLLAR.
Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux, à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-ordinaires...

Belles broderies françaises.
10 yardes pour $1; 2, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour
UN DOLLAR.
Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.
UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.
Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1. Stéréoscopes, $1. Six vues, soit américaines, soit françaises, $1. Un magnifique assortiment de tableaux peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.
UN DOLLAR.
Jolis Rubans pour chapeaux, 8, 4, 3 et 2 yardes pour $1. Stores en toile, toutes couleurs et grandeurs, unis et avec dessins au centre,
UN DOLLAR PIÈCE.
Serviettes en toile; 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes. Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE
Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant: Coutellerie de table et de poche, Articles en fonte sculptée, Linge de dames et messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.
VOILA LES ARTICLES que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer: ils sont entièrement nouveaux et paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre
GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.
Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend:
250,000 Articles Nouveaux
A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.
Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaies en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; démêloirs; miroirs de main, boîtes à savon; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!
Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises de nuit, pantelettes, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames.
Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs demi-bas au... $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, ... $1; une chemise ... $1; canifs et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!
Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poëtes, historiens, publicistes, hommes de science, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.
Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et verres, $1; cabarets, richement décorés en or, à $1 chaque et à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés en or, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.
JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.
Anneau de serviette en argent, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.
Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en bois de cerf, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.
Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Napperons en toile, 9/4 $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.
Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre habitude d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ... l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, ou payables au moment de la livraison.
Adressez-vous à
E. LEVY & CO.,
P. O. Box 2[illegible], New Orleans.
Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, et qui se ferait passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

VENTES JUDICIAIRES.

La Dame L. F. MINIS et son époux vs le Docteur A. FOLLEAU.

CINQUIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 5,275.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI, cinq (5) de mars 1874, à cinq heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville,
Un lot de meubles et d'effets suivant inventaire déposés en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
21 fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs la Dame TELSIDE LOGAN et GEORGE WILLIAM LOGAN son époux.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE pour la Paroisse d'Orléans, No 21,8[illegible].—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, de l'Union, Casacalvo et des Grands Hommes. Le dit terrain mesurant cinquante cinq pieds de face à la rue des Français, sur deux cent douze pieds de profondeur.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Ensemble aussi avec cent douze (112) actions de cent piastres ($100) chacune, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété, appartenant à la défenderesse, la Dame Telside Logan, suivant transfert qui en a été fait par les Demoiselles Anaïs et Mathilde Sohiat et al. suivant acte au rapport de A. D. Doriocourt, notaire public en cette ville, en date du 6 janvier 1869.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur fournira un stock note pour la somme de quinze cent soixante piastres ($1,560 00) échéant ... et renouvelable conformément aux termes de la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le stock note à fournir devra être identifié avec l'acte d'hypothèque consenti par Louis Segura en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane au rapport de Charles Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 janvier 1841 et avec l'acte de vente du shérif dans la présente affaire.
W. P. HARPER,
19 fév—1m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs. MICHEL CARROLL ET JOSEPH SEITHER.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE pour la Paroisse d'Orléans.—No 25,886—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District Supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, sept (7) de Mars, 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:
1° UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, des Grands-Hommes, de Craps et Marigny, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 4 de novembre 1860. Le dit terrain forme l'angle des rues des Champs-Elysées et des Grands-Hommes, et mesure, mesure américaine, trente-huit pieds de face à la rue des Champs-Elysées, la même mesure, derrière, sur quatre-vingt douze pieds dix pouces six lignes de profondeur.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, etc.
2° UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, des Grands-Hommes, Marigny et Casacalvo. Le dit terrain forme l'angle des rues des Champs-Elysées et des Grands-Hommes, et mesure trente-cinq pieds six pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur cent trente pieds trois pouces de profondeur et face à la rue des Grands-Hommes, entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
17 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE vs CHARLES ROMAN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 5,726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, seize mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, ayant quarante cinq pieds de face à la rue Bourgogne, sur cent-vingt pieds de profondeur, borné du côté de la rue St. Louis par la propriété de la Dame Courcelle et du côté de la rue Toulouse par celle de F. Poutz.
Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Constance Vivant, suivant acte au rapport de F. Grima, notaire public en cette ville, en date du 2 avril 1860.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
17 fév—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

JOSEPH HILLGERY, vs CHRISTIAN JACOBS.

SIXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 5[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI seize de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Pierre et Bourbon, ... mesurant trente six pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante pieds de profondeur ... face à la rue Dauphine.
Appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de M. Hochenedal suivant acte au rapport de Joseph Cohn, notaire public, en date du 10 d'avril 1867.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
17 fév—3t. Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. la Dame Mathilde Labarre et John Labarre son époux.

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la Paroisse d'Orléans.—No. 25,576.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour de District supérieure pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux (2) mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:
1o. UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Ste. Anne, Bourgogne et Dumaine, désigné par le No. Deux, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, arpenteur, le 29 d'octobre 1852, et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, au Livre de plan No. 4. Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.
2o. UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située dans les mêmes District et îlet, étant formée d'une portion du fond du terrain faisant face à la rue Dumaine, désigné par le No. Cinq, d'après un plan dressé par J. Communy et L. J. Pilié, ci-devant voyers, daté du 6 août 1834, et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, sous le No. 19, au Livre de plans. La dite portion de terre mesurant vingt-quatre pieds de face à la ligne du fond du terrain No. Deux sus-décrit, sur une profondeur de trente et un pieds onze pouces et deux lignes, joignant ainsi à toute la propriété une façade de vingt-quatre pieds sur la dite rue des Remparts, sur une profondeur de cent trente et un pieds onze pouces et deux lignes.
Cette propriété appartient à la défenderesse la dite Dame Mathilde Labarre, pour s'en être rendue adjudicataire à une vente publique faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, le 29 juin 1872.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement des billets ci-après décrits, savoir:
1° Un billet de la somme de deux mille trois cent quatre vingt cinq piastres ($2,385 00) réduit à la somme de dix-neuf cent huit piastres (1,908 00), payable le 29 de juin 1874, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1873 jusqu'à paiement, avec privilège de renouvellement pour trois années consécutives, en payant chaque année la somme de quatre cent soixante dix-sept piastres ($477 00), sur le capital et les intérêts accrus.
2° Deux billets chacun de la somme de cent soixante dix huit piastres et trente trois cents et un tiers ($178 33 1/3c), échéant le 29 de juin 1874 et 1875 respectivement, avec huit pour cent d'intérêt, depuis le 29 juin 1872 jusqu'à paiement.
Et la balance du prix comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
29 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ST-LEON DESTREZ (la Dame Catherine Henry, cessionnaire) vs. la Dame C. L. WALKER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 3,742—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé à Thomas L. Maxwell, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et ensuite en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Suprême de cet Etat, en date du 19 janvier 1874, je procéderai le MARDI, trois mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No Trente (30), borné par les rues Villeré, Conti, des Marais et Bienville, et désigné par le numéro Cinq (5), d'après un plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 9 de décembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure, mesure américaine, vingt-neuf pieds deux pouces de face à la dite rue Villeré, sur cent vingt-huit pieds de profondeur. Le tout d'après une subdivision de trois terrains acquis par feu L. J. Hilligsberg, par acte de rétrocession de Newton Richards, au rapport de Theodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 mai 1838.
Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession du dit L. J. Hilligsberg, suivant acte au rapport du dit notaire Mossy, en date du 15 mai 1846.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ROSE CAMMACK vs JOHN HAYS.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,394.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, onze de mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
1° Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Villeré, de la Douane et Robertson, désignés par les numéros Dix et Onze, d'après un plan dressé par Louis Bringier, ci-devant arpenteur général et annexé à un acte au rapport de Louis Féraud, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 9 juin 1831, portant vente par Charles Papet.
Les dits terrains ayant, mesure américaine, chacun vingt-six pieds dix pouces de face à la rue Villeré, sur soixante-trois pieds onze pouces de profondeur. Le No Onze forme l'angle des rues Villeré et Bienville.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.
2° Une portion de terre, sise dans les mêmes District et îlet, mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds dix pouces trois lignes de face à la dite rue Villeré, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-trois pieds onze pouces formant la portion de terrain de la Douane, de la portion du terrain primitif No Trois, conformément au plan dressé par Depouilly, arpenteur, daté du 19 janvier 1836, déposé en l'étude de Gustave Le Gardeur, alors notaire public en cette ville.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances, ainsi qu'il appert, plus amplement, ... ci-devant notaire public en cette ville, en date des 26 de mars et 8 d'avril 1858, et d'un autre acte au rapport de Thos. J. Beck, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 18 de juin 1857, portant ventes de la dite propriété au défendeur.
Voir le plan exposé à la Bourse.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
8fév—3t Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

Louis Mathé vs. H. M. Stewart.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,754—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
Deux terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'îlet numéro vingt-et-un, lequel est borné par les rues Miro, Galvez, Bienville et Conti. Les dits terrains mesurent chacun, vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Galvez, sur cent dix huit pieds un pouce de profondeur, entre lignes parallèles, suivant plan de Allou D'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. Charles Cuvellier, notaire public en cette ville.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
29janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. LECOURT vs. JOS. O. THEARD.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,100—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois mars 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:
UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Onzaga, Abadie, Tonti et Miro, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 novembre 1854 et déposé en l'étude de Paul E. Théard, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No 4, en son Livre de plans. Le dit terrain mesure, mesure américaine, quarante-quatre pieds huit pouces de face à la rue Miro, soixante-huit pieds de face à la rue Onzaga sur une profondeur de cent quarante neuf pieds d'un côté et de deux cent quarante-huit pieds de l'autre et courant de la dite rue Miro à la dite rue Onzaga.
Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.
Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Roy, Sen'r, par acte au rapport d'Eusèbe Bouny, notaire public en cette ville, en date du 24 juillet 1860.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
W. P. HARPER,
31 janv—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ASSURANCES.

Second Etat de Situation

—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu		$114,0[illegible] 22
Sur risques de mer		69,3[illegible] 87
Sur risques de rivières		29,6[illegible] 92
Total des primes		$213,0[illegible] 53
Moins primes rendues		3,1[illegible] 77
Primes acquises		$199,9[illegible] 76
Déduit—Pertes par le feu	$45,705 69	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 59	
	$102,698 07	
Réassurances	21,918 79	
Réfactions (rebate)	9,663 07	
Taxes	7,480 93	
Loyer	2,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	38,616 10	
		$182,024 96
Réservé pour primes non-terminées		$17,920 80

La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:

Capital en Stock notes	$52,[illegible] 00
Comptant	47,[illegible]38 07
Comptes en voie de collection	18,[illegible]60 26
Billets recevables	26,927 17
Prêts sur garanties	60,[illegible] 00
Prêts sur hypothèques	41,[illegible] 39
Stocks et Bons	15,[illegible]70 30
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,725 43
	$296,317 62
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196 82
	$294,[illegible] 80

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour de janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874.

A. Baldwin,	R. Henderson,	G. P. Blancand,
A. Tertrou,	C. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	P. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunsso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. E. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer,	R. De Gas,	E. Ganucheau,
J. B. Camors,	W. A. Bell,	H. Roos.
J. A. Peel,		21janv—3...

Premier état annuel

—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 12 décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies		$52,441 61
Primes de rivières		1,113 57
Total des primes		$53,555 18
En moins—primes non expédiées		35,676 79
Montant net des primes		$17,878 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391 79
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,300 00
Prêt garanti par les actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	8 226 85
Billets payables sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt	19,300 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,480 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 70
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF.

Capital, 4,183 2/3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750 60
Montant réservé pour garanti surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 39
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.
JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 33 de la rue Carondelet.
18jan—30f

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 14 décembre
A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:
Le Conseil de direction a l'honneur de vous présenter le rapport suivant, résumant les opérations de la Société pour l'année écoulée.
Depuis le 1er novembre 1872, le nombre des personnes qui se sont présentées pour solliciter des secours ou être aidées à trouver de l'emploi, a été de:
Hommes........552
Femmes........67 — 619
Sur lesquelles ont été placées, tant en ville qu'à la campagne:
Hommes........247
Femmes........59 — 306
Le bureau a délivré aux nécessiteux, pour pension et logement, 198 bons, ce qui constitue 396 logements et 396 repas.
Les bons sollicités pour soins médicaux et accordés par les docteurs de la Société, ont été de 44. Les médicaments ont été fournis gratuitement par MM. les pharmaciens Aug. Jas et P. Cusachs.
Les cas d'urgence ont occasionné un déboursé de $71, délivrées à des veuves, à des vieillards, et pour couvrir quelques frais de déplacement de plusieurs sollicitants.
Le cours d'anglais gratuit a fonctionné régulièrement et continue toujours 3 fois par semaine. Le nombre des élèves inscrits a été de 172, sur lesquels beaucoup ont dû être rayés pour manque d'assiduité au cours sans raison valable; pour cause d'absence, ou par suite d'occupation nouvelle leur laissant plus leur liberté aux heures voulues. Toutefois, le nombre des élèves qui suivent le cours régulièrement est en moyenne de 20 à 30.
En outre de ce qui précède, des services de toute sorte ont été journellement rendus par la Société. Ces services sont de nature trop diverses pour que nous puissions, en faire l'énumération. Ils consistent principalement en renseignements fournis, courses et correspondances faites au profit des émigrants, appui de la Société pour faire entrer des malades dans les hôpitaux ou maisons de secours.
Nous ne croyons pas devoir terminer cette revue des services rendus par l'Union Française, sans ajouter quelques mots.
Malgré les difficultés qu'à a vaincre à son début toute œuvre purement philanthropique, surtout lorsqu'elle opère dans un milieu si profondément troublé qu'est la Nouvelle-Orléans, nous croyons pouvoir affirmer que l'Union Française a été à la hauteur du but que ses fondateurs s'étaient proposé. Elle a suffisamment prouvé sa raison d'être en comblant une lacune qui existait dans le domaine de la bienfaisance collective et qui avait frappé plus d'un de nous. Aussi est-ce avec confiance que nous comptons, pour la deuxième année, sur le concours de tous ceux qui savent combien à l'étranger les premiers pas sont difficiles. Ils ne voudront pas refuser leur obole à notre œuvre si éminemment utile, si éminemment française.
Le Président, H. SALOMON,
Le Trésorier, J. B. SEGUIN
Le Secrétaire, A. GERARD.
Après la lecture du présent rapport, motion est faite et adoptée à l'unanimité de voter des remerciements à MM. Landry, Hava, Durac et de Rasset, docteurs-médecins, et à MM. Jas et Cusachs, pharmaciens, pour soins ou médicaments gratuits donnés pour compte de la Société.
24déc—4t

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
350 douzaines souliers de Philadelphie et Cincinnati.
PAR E. ROGER & CO—H. Samory, encanteur. — JEUDI, le 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue Decatur (anciennement Vieille-Levée.)—
500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
Comprenant un bel assortiment pour hommes, femmes, garçons et enfants, étant un des meilleurs assortiments qui aient jamais été offerts à l'encan.
350 douzaines Souliers de Philadelphie et Cincinnati,
Fabriqués expressément pour le commerce de détail de la ville.
Conditions—à la vente. 25 fév

PAR VINCENT & CO.

Vente régulière du mercredi.
Bottes, Souliers et Brodequins.
PAR VINCENT & CO.—Au Nos 82 et 84 de la rue de la Douane.—MERCREDI, 25 février, à 10 heures, il sera vendu—
300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins d'hommes, de femmes, et d'enfants. Ces chaussures forment un grand assortiment et viennent d'être reçues des fabriques du Nord. 25fév

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Meubles..............Meubles.
PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse.—JEUDI 26 février, à 10 heures et demie, il sera vendu, au No. 82 rue Dauphine, entre Conti et St. Louis—
Un lot de Meubles, etc.
Conditions—Comptant. 25 fév

PAR D. E. MORPHY.

Quincaillerie, Coutellerie, Rabots, Outils de ferblantier et Machines.
PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu le MERCREDI, 25 février, à 11 heures du matin, au magasin Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—
Cent lots de quincaillerie, coutellerie, outils, etc.
15 caisses rabots, smooth, jack et fores,
Couteaux à tonneliers et à charpentiers,
—Aussi—
Un jeu de machines et outils à ferblantier.
Conditions—comptant. 24 fév—2t

RETOUR DU DR. CURTIS

A LA NOUVELLE-ORLÉANS.
LE DR. E. DE P. CURTIS, M. D. F. R. C. S., Auteur de "Manhood", "Medica Essays on Marriage", etc., etc.,
A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs, et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe à sa saison. On peut le consulter, comme par le passé, à son ancien
Cabinet, No 9 de la Rue des Remparts,
Entre les rues Canal et Douane,
Tous les jours—de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 6 à 8 heures du soir;
Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.
Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des
Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,
et en a fait une spécialité.
Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien et leur ont même nui. La médecine, comme toutes les autres sciences, est progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le **Dr. Curtis** non seulement soulage ses patients sur le champ, mais encore les guérit radicalement.
Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande aux malades pour lesquels il est, seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."
"MANHOOD" (virilité)—OUVRAGE DU DR. CURTIS,
200ME ÉDITION.
Revue et corrigée par l'auteur E. de P. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.
Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on perd la santé, comment on la recouvre. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.
CURTIS ON MANHOOD—Traité de Curtis sur la virilité.—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.
CURTIS ON MANHOOD—Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."
Prix, 50 cents, par la Poste.
S'adresser à l'auteur,
LE DR. CURTIS,
No 9 de la Rue des Remparts,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Le DR. CURTIS insiste, auprès des malades avec lesquels il a déjà été en correspondance, sur la nécessité d'une entrevue qui le mette à même de mieux juger du cas.
Les consultations sont confidentielles.
20 nov—2m

RÉNOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, arrête les cheveux et les empêchent de tomber.
Elle épaissit la chevelure dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.
En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.
PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.
Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.
Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIXIÈME ÉTAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.
Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.

Primes d'incendie		$99,499 83
Primes de rivières		17,011 74
Primes de mer		14,044 27
		130,555 84
En moins, primes remboursées		1,293 20
		$129,262 64
Payé dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$33,198	
Pertes sur les rivières	7,745 6	
Pertes sur mer	4,709 52	
	$45,648 14	
Réassurances	7,651 50	
Loyer	2,500 00	
Taxes	4,831 16	
Réfaction (rebate)	14,013 32	
Réservé pour risques non expirés	32,700 00	
Dépenses, escomptes et intérêts	9,722 77	117,066 90
		$12,215 74

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	$14,919 [illegible]
Prêts garantis par hypothèque	31,128 [illegible]
Effets à recevoir pour primes	14,962 [illegible]
Actions, bons et autres garanties	142,478 49
Propriété foncière	11,500 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	17,597 [illegible]
En caisse	14,636 [illegible]
	$244,536 24

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 mai 1873.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 25 du courant.
—DIRECTEURS—

A. CHIAPELLA,	L. F. GÉNÉRÈS,
W. B. SCHMIDT,	R. W. ADAMS,
C. KOHN,	J. J. FERNANDEZ,
ED. BURTHE,	F. LABORDE,
A. TERTROU,	A. GIRAUD,
BAYLE,	B. SALOY,
A. BONNECAZE,	H. BOISBLANC.

5mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co

Marchandises Sèches et Lingerie.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur.—Bureaux, No 38 de la rue de Chartres.—Il sera vendu, MERCREDI, 25 du courant, à 10 heures du matin—
Un assortiment complet de marchandises sèches de fonds et de fantaisie.
—Egalement—
Chemises, chemises de peau, caleçons, bonneterie mouchoirs, corsets, "notions", etc., etc., pour être vendus sans réserve, consignations.
Conditions, à la vente. 25fév

ABRAHAM HOFFNUNG vs GEORGE G. WOLF & LEVI.
SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 5,428. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 février 1874, à dix heures et demie du matin, les propriétés ci-après décrites, savoir—
1. LE STOCK DE MARCHANDISES, les comptes, billets et autre actif au magasin No 170 de la rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, d'après l'inventaire qu'on peut voir à mon bureau.
Egalement, le terme non expiré du bail du dit magasin.
2. LE STOCK DE MARCHANDISES, les comptes, billets et autre actif aux magasins Nos 24 et 26 de la rue des Magasins, dans le Premier District de cette ville, d'après l'inventaire qu'on peut voir à mon bureau.
Egalement, le terme non expiré du bail du dit magasin.
3. LE STOCK DE MARCHANDISES, les comptes, billets et autre actif au magasin No 171 de la rue Poydras, dans le Premier District de cette ville, d'après l'inventaire qu'on peut voir à mon bureau.
Egalement, le terme non expiré du bail du dit magasin.
4. TOUS LES ARTICLES ET MARCHANDISES appartenant aux défendeurs et contenus dans l'entrepôt Boston, dans la rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, dans le Premier District de cette ville, d'après l'inventaire qu'on peut voir à mon bureau.
5. TOUS LES ARTICLES ET MARCHANDISES appartenant aux défendeurs et contenus dans l'entrepôt No 74 de la rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, d'après l'inventaire qu'on peut voir en mon bureau.
Saisis dans le susdit procès.
La vente commencera au No 170 de la rue du Canal et continuera de jour en jour jusqu'à ce que tout le stock du dit magasin soit vendu, puis elle commencera aux Nos 24 et 26 de la rue des Magasins et continuera de jour en jour jusqu'à ce que tout le stock, etc. des dits magasins soient vendus, puis elle commencera au magasin No 171 de la rue Poydras, et continuera de jour en jour jusqu'à ce que tout soit vendu, puis elle commencera à l'entrepôt Boston et continuera de jour en jour jusqu'à ce que toutes les marchandises des défendeurs au dit entrepôt soient vendues, puis elle commencera à la vente des marchandises des défendeurs, contenues dans mon entrepôt No 74 de la rue Ste-Anne.
Les articles et marchandises qui doivent être vendus forment un grand et bel assortiment de faïence, verreries et articles de ménage.
On peut se procurer des catalogues imprimés des articles à vendre, en s'adressant, quelques jours avant la vente, au bureau du shérif.
CONDITIONS—Pour le stock de marchandises, comptes, etc., comptant sur les lieux; pour les baux, les acquéreurs payeront le loyer à mesure qu'il en sera dû, comptant pour le reste du montant de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.
W. P. HARPER,
25fév Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAR S GUINAULT.

Installation de magasin.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—MERCREDI, 25 février 1874, il sera vendu, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Baronne et Vieille-Levée—
L'installation du susdit magasin comprenant:
4 comptoirs à dessus en acajou.
1 vitrière de comptoir.
Les étagères et un bureau.
Conditions—Comptant. 22 fév

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 25 février 1874, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et St-Philippe—

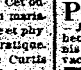

18 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et la balance sur le point de vêler;
2 chevaux et une charrette à lait;
Les bidons, baquets, et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $200, trois mois; et au-dessus de $200, six mois de crédit, en billets endossés sur place, à la satisfaction du vendeur. 22fév

Vente pour cause de départ.
VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—JEUDI, 26 février 1874, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues St-Denis et Dufossat, près du cimetière St-Vincent, la vacherie de M. Alex. Dafar, se composant de

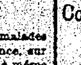

25 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler—2 chevaux et une charrette à lait et 1 ... à provisions, Les bacs, bidons, pétrins, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.
Conditions—Jusqu'à $100, comptant; de $100 à $200, six mois ... de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 22fév

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..........$500,000
DIX-HUITIÈME ÉTAT ANNUEL
Année 1873.

Montant des primes de l'année		$29,127 5[illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées		(1,859 29)
Montant net des primes		$27,267 6[illegible]
Escompte et intérêt		4,4[illegible] 2
		$31,[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$15,129 77	
Dépenses générales et taxes	3,173 21	
Réserve et dividende sur actions	16,514 70	
		$34,[illegible] 47
Bénéfice net		$[illegible] 1
ACTIF de la Compagnie en voie aux taux du marché		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	$334,786 84	
En caisse et primes en voie de recouvrement	$5,565 88	
Total de l'actif		$390,[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 21 janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $10,000 prises du montant net des primes de l'année, et avoir payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de six pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.
JAMES I. DAY, Président,
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. Æ. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
S. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à ses bureaux, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. 25 janv—

COMPAGNIE D'ASSURANCES COMMERCE

(Commercial Insurance Company)
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
PASSIF.
Primes de l'année expirée le 31 mars 1873:

Incendie	$53,044 65	
Mer	27,215 93	
Rivières	88,986 55	
	$169,247 13	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1872	12,464 79	
	181,711 92	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1873	16,813 77	
		$164,898 1[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	21,598 2[illegible]	
Payé, pertes sur mer	3,719 38	
Payé, pertes sur les rivières	15,937 82	
	41,255 24	
Payé, réfaction (rebate)	25,308 48	
Payé, réassurances	6,895 25	
Payé, primes remboursées	560 45	
Payé, taxes	7,513 53	
Payé, dépenses casuelles	2,831 14	
Payé, loyer	4,690 35	
Payé, dépenses, salaires, &c	15,396 46	
	103,984 07	
En moins, profits et pertes et intérêt	25,056 12	
		78,927 95
Bénéfice net		$85,970 20

ACTIF.

Billets d'actions	$1,[illegible]
Effets à recevoir	67,8[illegible]
Meubles	4,93[illegible]
Actions Harbor Boat	850 00
Bons de la ville	1,22[illegible] 00
Effets en voie de recouvrement, net	37,95[illegible] 02
En caisse	227,05[illegible] 12
	$340,7[illegible] 35

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire,
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, notaire, ce 16 avril A. D. 1873.
EDGAR GRIMA, Notaire Public.
Le 14 avril 1873, à une assemblée régulière des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de VINGT PIASTRES par action sur le capital de la Compagnie, dividende qui provient des bénéfices de l'année dernière et qui sera payé, aux bureaux de la Compagnie, à dater du 21, comptant sur toutes les actions payées; sur les actions non payées, DIX piastres par action, à porter au crédit du paiement définitif des billets d'actions, et DIX piastres pour payer, comptant, l'intérêt annuel ... à porter au crédit ..., à dater du paiement au 31 mars 1873.